

# L'autogestion chez

## ■ Les pantalons des Sans-Emploi :

● Quand on pénètre dans l'atelier, on a l'impression de se retrouver à Bruxelles, l'un de ces dimanches « sans voitures » de 1974. Le hall est immense, mais il est désert.

Des rangées de machines à coudre s'alignent les unes à côté des autres, mais les ouvrières sont absentes. Seules, une vingtaine d'entre elles se sont groupées au fond de l'atelier où elles s'occupent, sans trop d'acharnement semble-t-il. C'est un spectacle un peu triste... Soudain, une voix s'élève. C'est une chanson. Elle est gaie.

— Nous sommes 75, m'expliquait Huguette en avril dernier. Depuis que ça dure, l'occupation, on a perdu quel-

ques filles. Forcément, quand les mois s'allongent et qu'il faut tenir sur place vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ça ne va pas toujours sans difficultés familiales. Ou bien on a des problèmes avec ses enfants, ou bien le mari n'est plus d'accord... Ce n'est pas facile !

Quand Salik a ouvert sa fabrique de pantalons, en octobre 1966, c'était la toute grosse entreprise de Quaregnon, avec huit à neuf cents emplois à pourvoir. De quoi donner du travail à toutes les femmes de la région. Huguette était parmi les premières ouvrières et, depuis bientôt treize ans, elle n'a cessé de coudre des jeans.

Mais aujourd'hui, elles ne sont plus que septante-cinq à s'accrocher à leur travail.

Déjà en 1973, une première restructuration est intervenue, avec la création d'une nouvelle société, le s.a. Confection du Borinage. Le personnel, au démarrage de la seconde entreprise, ne comptait plus que six cents têtes.

— Cette société, précise Huguette, n'avait quasiment qu'un seul propriétaire, Salik, avec 94 % des actions et un seul client, toujours Salik. Elle a débuté avec un actif d'environ trois millions, alors qu'il en fallait déjà bien dix, rien que pour payer les salaires.

— Trois ans plus tard, en 1976, la s.a. Confection du Borinage se déclare en faillite et, quatre jours après, une nouvelle société renaît de ses cendres, sous le nom de Société de Confection Industrielle. C'est de nouveau le même scénario : Salik est propriétaire d'environ 87 % des actions, dans une société dont l'actif ne suffit même pas à couvrir un mois de salaire des ouvrières. Etant presque son seul client, louant les bâtiments, une partie des machines et le matériel des bureaux, lui facturant même le transport des pantalons, il peut fixer les prix à sa guise. De cette manière, il dispose d'une marchandise au prix le plus bas, même s'il faut périodiquement déclarer en faillite la société qui les lui fournit.

A la création de la S.C.I., on retrouve les mêmes directeurs et cadres que dans la défunte S.C.B. Par contre, le nombre des ouvrières est ramené à moins de quatre cents.

A cette époque, les salaires étaient calculés sur une base de 120 à 130 francs de l'heure, c'est-à-dire qu'il restait 100 francs net. Au bout du mois, ça ne faisait jamais que 16.000 francs net, ce qui n'est pas beaucoup plus généreux que le chômage.

### Elles votent contre l'occupation

Les premiers temps, l'usine fonctionne normalement. Mais après une année, le travail diminue de nouveau. Pour la plupart des ouvrières, le chômage partiel recommence. Elles travaillent huit jours et puis elles vont pointer pendant un mois, sauf une centaine d'entre elles qui sont occupées de façon régulière. Les ouvrières tentent de réagir en répartissant le maigre travail d'une manière plus juste. Pour toutes ce sera le même régime : trois jours de travail par semaine et les deux autres au chômage. Mais ce système ne tient pas longtemps.

— On se laissait faire sans trop protester, raconte Huguette. On sentait bien que ce n'était pas normal et que tout recommençait comme au temps de l'ancienne société. On se disait même qu'il faudrait réagir... Mais



Le 17 août 1978, les ouvrières décident d'occuper l'usine menacée de Quaregnon. Mais seule la C.S.C. approuve et soutient leur action.

# Les Belges

L'affaire dont on a le plus parlé, en matière d'autogestion en Belgique, est sans conteste l'ancienne société de Jacques Salik, la S.A. de Confection Industrielle, dont les locaux de Quaregnon ont été occupés par le personnel. Les ouvrières ont fondé une coopérative qu'elles ont baptisée les Sans Emploi et, poursuivant la fabrication des jeans, elles se sont mises à les vendre. De son côté, le principal actionnaire s'est lancé dans une bataille juridique pour récupérer ses locaux, ses stocks et ses machines. De déceptions en déconvenues, les anciennes de la fabrique de jeans ne sont plus qu'à quelques-unes à garder le moral et à poursuivre le combat.

En 1976, la direction se déclarait après, une fois les cent pour cent de la société de Salik est resté 70% des actions. L'actif ne changeait pas en un mois de travail presque dans les bâtiments, et le matériel n'était même pas. Il peut fixer de cette manière, il se au prix le plus élevé. La société qui

On retrouve les cadres que par contre, le tout ramené à

Les usines étaient de 120 à 150. À dire qu'il n'y a jamais eu de chômage, n'est pas que le chômage

## Occupation

L'usine fonctionnait après une nouvelle direction, le chômage. Elles travaillent, elles vont, sauf une qui sont occupées par des ouvrières travaillant le plus justement par semaine. Mais longtemps. Sans trop de travail. On sent un peu normal et comme au début. On se réjouit... Mais

On nous répondait chaque fois qu'il faudrait surtout ne rien faire. Nous devons bien comprendre que ça allait mal partout, avec la crise, et que nous devons prendre patience. Si nous tentions quelque chose, ça ne pourrait que se retourner contre nous et alors, ce serait de notre faute !

Vers mai 1978, elles n'étaient déjà plus que trois cent vingt ouvrières quand éclata la nouvelle. La direction voulait « restructurer » l'entreprise et pour cela, elle ne garderait que nonante personnes. Aussitôt, les ouvrières ont organisé une réunion.

— Quelles garanties les nonante dernières auront-elles ? Aucune ! On refuse cette restructuration !

— Fort bien, dit la direction. Nous allons en référer à notre conseil d'administration.

Mais une partie des administrateurs est, paraît-il, en voyage et aucune décision ne pourra être prise dans l'immédiat. « Ne vous faites pas de mauvais sang, nous dit-on. Qu'une partie du personnel prenne ses congés maintenant. D'ici à son retour, il ne se passera rien. »

— C'était habilement calculé ! Le 22 juillet, la liquidation de la société était déclarée et les filles ne l'apprennent que par la radio et les journaux. Certaines d'entre elles ont alors réclamé une assemblée générale auprès de leurs syndicats, mais ceux-ci ont prétexté que ce n'était pas chose réalisable, à cause des congés. Les filles ont dû se débrouiller toutes seules, allant de porte en porte, pour annoncer l'assemblée qu'elles organisaient de leur propre initiative.

Le 3 août, deux cent vingt d'entre elles, sûrement plus de trois cents, se sont retrouvées. Entre-temps, la direction menaçait les nonante qui travaillaient encore, de faire sauter leur prime de fin d'année si elles se livraient à une quelconque action.

— Que pouvons-nous faire ? demandaient les filles aux délégués des syndicats, Gilet, de la C.S.C., et Cocu, de la F.G.T.B.

— Il n'y a plus qu'un seul moyen, fut la réponse : l'occupation de votre usine !

Impressionnées, les filles demandaient plus d'explications. Qu'allait-il leur arriver ? Si l'on choisissait d'agir, ce serait immédiatement. Certaines devraient camper sur place, sans même avoir le temps d'aller prévenir les

maris, car il faudrait monter la garde vingt-quatre heures sur vingt-quatre. — On passe au vote immédiatement et on vous expliquera après.

C'était évidemment le contraire qu'il fallait faire. De plus en plus hésitantes, les filles votèrent, à contrecœur... Il eut cent dix voix contre et seulement nonante-huit en faveur de l'occupation. Alors, tout le monde est rentré chez soi, avec comme un goût amer dans la bouche. Et le lendemain, les nonante qui restaient au travail ont touché leur fameuse prime, comme par hasard.

## La rue Jacques Salik est débaptisée

De plus en plus, les filles se sentaient bernées, d'autant plus qu'une contre-dame remettait son préavis, ayant trouvé une place ailleurs. C'était justement elle qui avait monté la veille, le plus d'acharnement, s'opposant à l'occupation. Cette trahison a excité les filles qui ont commencé à manifester leur colère.

Le lundi 14 août, jour de marché à Quaregnon, les ouvrières distribuèrent des tracts dans la foule. Ensuite, elles se rassemblèrent dans la rue Jacques Salik, qu'elles débaptisent pour donner le nom de « rue des Sans Emploi ». Par ce geste, elles veulent montrer qu'elles ne sont pas des chameuses volontaires. Elles sentent que l'opinion du public risque de leur devenir défavorable. En votant « non », elles ont montré qu'elles refusaient de se battre et, de là à croire qu'elles sont heureuses d'aller pointer, il n'y a pas loin ! D'ailleurs, de nombreux maris les poussent au combat...

Ce jour-là, le groupe des manifestantes n'arrête pas de grossir et, bientôt, presque toutes les filles sont là. Elles discutent beaucoup et, finalement, elles décident de recommencer le vote. Cette fois, elles ont compris qu'elles n'ont plus rien à perdre. C'est « oui », pour la majorité.

Le 17 août, les nonante reprennent leur travail comme à l'accoutumée. Depuis quelques jours, il faut sonner pour se faire ouvrir la porte et, en principe, le portier ne laisse entrer que celles qui ont du travail. Mais un



Une vingtaine d'ouvrières s'étaient remises à coudre des pantalons qui étaient vendus à des sympathisants ou lors de ventes sauvages.

# L'autogestion chez les Belges

quarantaine d'autres suivent dans la foulée et l'occupation commence sans difficulté.

Seule une partie des ouvrières était au courant. Elles avaient préféré n'agir qu'en petit nombre, craignant d'ébruiter leur projet, ce qui aurait entraîné une réaction de la direction. D'ailleurs, celle-ci se méfiait depuis la manifestation du lundi et certains sous-directeurs montaient véritablement la garde.

## Chez Salik, les filles portent la culotte

Ce n'est qu'après s'être assurées qu'elles étaient maîtresses des lieux, que les filles préviennent les syndicats. Aussitôt, la C.S.C. envoie sur place l'un de ses permanents et leur garantit son aide. La F.G.T.B. ne réagit que deux jours plus tard. Elle s'oppose à l'occupation et estime que le vote du 3 août est le seul valable et qu'il n'y avait pas à revenir sur cette décision. Alors, les ouvrières syndiquées chez elle abandonnent la lutte et s'en vont au chômage... Sauf quelques-unes, qui changent de syndicat.

Les filles qui occupent l'usine ne touchent alors que l'indemnité de grève, payée par la C.S.C., soit un peu moins que le chômage. Elles sont environ septante-cinq, qui ne vivaient que de cela depuis le 17 juillet de l'an dernier.

Vaille que vaille, un système de production et de vente est mis en

place. Des « ventes sauvages » sont organisées, ici et là, dans le pays et de nombreux sympathisants viennent acheter des pantalons à l'usine même. Ce n'est que le 1<sup>er</sup> avril que la coopérative des Sans-Emploi, comme elles ont choisi de s'appeler, prend une existence juridique.

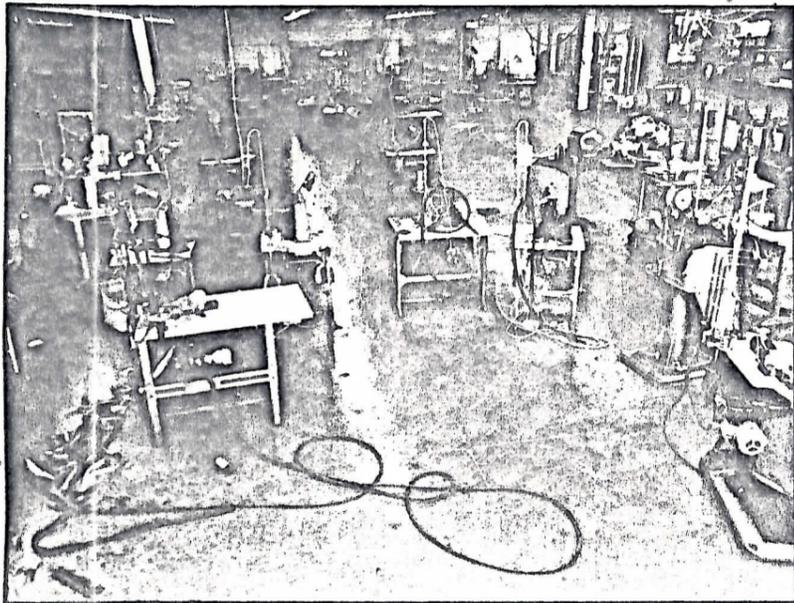
Les filles de Quaregnon se rendent bien compte qu'il n'est pas possible de concurrencer le réseau normal de distribution, aussi s'orientent-elles vers un réseau parallèle, un peu à la manière de Lip avec ses montres, grâce aux sympathisants et à l'action des militants. Pour faibles qu'elle soient, les ventes devraient suffire pour couvrir les frais de fonctionnement.

Le 15 mars dernier, la C.S.C. organise une conférence de presse au cours de laquelle Jean Devilé s'indigne contre ce qu'il appelle une campagne de dénigrement et d'intimidation.

— Ce sont de fausses rumeurs, tonne le syndicaliste. On prétend que les notes d'électricité et la T.V.A. sont impayées ; on dit même que le courant sera bientôt coupé, mais tout cela est faux.

Il dénonce aussi la triple action menée par J. Salik devant les tribunaux, les 16, 19 et 20 mars. Une première procédure a déjà été menée afin de récupérer les stocks de Quaregnon, mais le tribunal de Mons s'est déclaré incompétent, reportant la décision au jugement qui sera prononcé sur l'ensemble du litige.

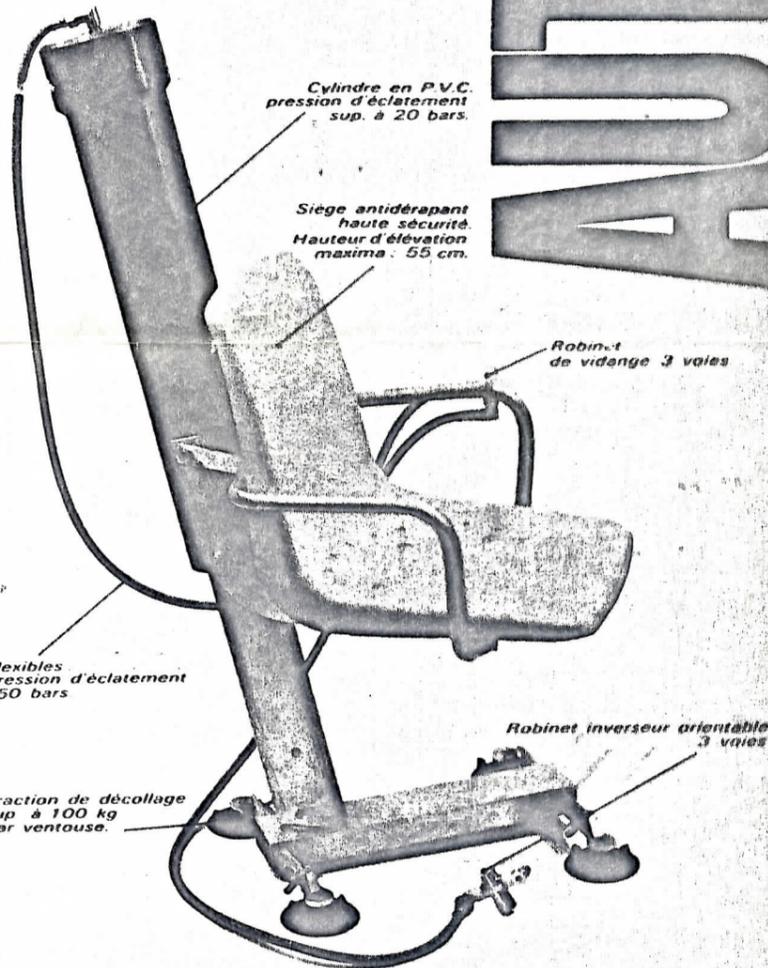
A en croire le syndicaliste C.S.C., la coopérative serait viable sur le plan



Dans l'immense hall, les dizaines de machines à coudre ont cessé de bourdonner.

Hydrolift est un appareil qui permet à une personne seule d'entrer et sortir d'une baignoire, après avoir pris un bain en toute tranquillité.

C'est un appareil léger, simple et de haute sécurité. Il permet à son utilisateur de conserver ou de retrouver cette autonomie qui donne une qualité à la vie de chaque jour.



Pour recevoir notre dépliant explicatif présentant tous les avantages de cet appareil, veuillez nous envoyer ce coupon réponse avec votre nom et votre adresse.

Votre nom \_\_\_\_\_

Votre adresse \_\_\_\_\_

**EURADAPT**

Warneton Industrie Boogstraat 20 1800 Vilvoorde Belgique



... tout l'art du maître-fromager,  
... de laisser faire la nature. Le Maredsous.

La nature, il n'y a que cela dans le Maredsous. Il est fait de bon lait; rien d'autre.

La nature, toujours elle, mène le Maredsous à maturation. Aidée par le savoir-faire du maître-fromager.

Car l'affinage est la période la plus délicate de la vie du fromage Maredsous.

Le maître-fromager veille scrupuleusement à ce que rien ne vienne en perturber le processus naturel.

Au jour J, son odorat exercé, son oeil averti lui permettent de juger que le fromage est à point.

Avec une pâte moelleuse, une croûte lisse, légèrement humide, un goût franc.

Comme vous l'aimez.



**MAREDSOUS**  
La nature à votre table.

## L'autogestion chez les Belges

économique. Elle pourrait même écouler 150.000 pantalons par an sur notre marché, ce qui garantirait l'emploi, non seulement pour une centaine de personnes à l'usine, mais pour une trentaine d'autres en amont, qui produiraient le tissu. Le capital de cinq millions de francs serait constitué par des parts de coopérateurs de 2.000 F chacune.

Ce 1<sup>er</sup> juin, ce n'était pas la joie à Quaregnon. A cette date, la C.S.C. cessait de payer leur indemnité de grève aux « Sans-Emploi ». Du coup, la production était interrompue et les coopératrices n'avaient d'autre ressource que d'imiter leurs anciennes camarades de travail inscrites à la F.G.T.B., en allant pointer au bureau de chômage.

### La fin du rêve ?

Entre-temps, les élections sociales avaient eu lieu et la C.S.C. avait enregistré un net progrès vis-à-vis de sa rivale, dans une région que celle-ci pouvait pourtant considérer comme son fief. Était-ce vraiment un hasard ? La C.S.C. avait-elle froidement cessé de payer l'indemnité de grève dès que son objectif — progresser aux élections — s'était trouvé atteint ? Evidemment, le syndicat chrétien dément formellement que telle ait été son intention. D'ailleurs, pour lui, rien n'est terminé, même si un peu plus tard, le 19 juin, le tribunal donne raison à Jacques Salik et ordonne l'évacuation des locaux.

Vingt d'entre elles, les plus décidées, ont finalement fondé une coopérative, qu'elles ont dotée d'un statut juridique. Avec des effectifs aussi réduits — une poignée, par rapport aux huit cents de 1966 —, il devenait vain de se battre pour occuper les immenses bâtiments. Dès qu'elles le pourront, elles loueront d'autres locaux et tenteront une nouvelle expérience dans la confection. Bien sûr, il faudra pour cela qu'une suite favorable soit donnée au dossier qu'elles ont présenté à l'Economie régionale wallonne et que M. Humblet ne trouve pas trop utopique leur volonté de travailler au lieu de pointer au chômage. Peut-être aussi obtiendront-elles des compensations dans le jugement en « confusion de patrimoine » qu'elles réclament et qui devrait être rendu vers la fin de l'année...

Yves Jadoul.  
A SUIVRE.